

**NOTRE ORGANISATION SOUTIENT
VOTRE BIEN-ÊTRE
AU TRAVAIL !
OP HET WERK!**

# RECHERCHONS : PERSONNES DE CONFIANCE

**Votre bien-être au travail nous tient à cœur !** C'est pourquoi nous recherchons **des interlocuteurs internes** auprès de qui vous pourrez vous adresser en matière de bien-être psychosocial.

**Le bien-être au travail est important pour vous ?
Vous êtes à l'écoute de vos collègues ?
Vous savez traiter les informations confidentielles en toute discrétion ?
Vous gardez toujours une attitude professionnelle tout en étant un interlocuteur accessible ?**

Alors, vous êtes peut-être la **personne de confiance** que nous cherchons !

**Qu’attendons-nous de vous ?**

En plus de votre fonction principale, vous serez un point de contact supplémentaire pour nos collaborateurs en ce qui concerne le bien-être psychosocial au travail. Nos collaborateurs pourront s'adresser à vous en cas de stress, de conflit, de ressenti de discrimination, etc. Vous leur offrez une écoute en toute confiance et leur donnez des conseils. Si le (la) collègue est d'accord, vous pouvez également en discuter avec d'autres personnes ou jouer un rôle de médiateur.

Vous avez un rôle neutre, vous travaillez dans la plus grande discrétion et êtes tenu au secret professionnel, y compris à l'égard de votre employeur.

Ne vous inquiétez pas, vous n'êtes pas seul(e) : Notre service externe de prévention et de protection est à vos côtés. Le conseiller en prévention aspects psychosociaux de Securex vous aidera toujours en cas de besoin. De plus, nous vous offrons une formation de base pour personnes de confiance de 5 jours ainsi qu'une supervision et un recyclage annuels.

**Des questions avant de poser votre candidature ?**

Si c’est le cas, prenez contact avec XXXXXX. (mail / téléphone).

**Intéressé(e) ?**

Postulez en envoyant votre lettre de motivation à XXXXXX. Indiquez qui vous êtes, votre fonction dans notre organisation et les raisons pour lesquelles nous devrions vous choisir.

En fonction de votre motivation, vous serez invité(e) à un entretien de sélection.

*Le poste exigeant un rôle neutre, les représentants du personnel (y compris ceux figurant sur la liste de réserve) et les managers susceptibles de prendre des décisions stratégiques ne peuvent pas déposer leur candidature.*